



# ASC: Redistribution mais quand?

16 juin 2014

Lors du Comité d'Etablissement du 15 mai 2014, les élus ont voté une résolution portant sur la redistribution de l'excédent du budget des ASC 2013. Cette somme supérieure à 200 000€ doit revenir aux personnels puisque la réserve financière est suffisante.

Une partie de cette somme étant déjà investie dans le « panier garni » (80 000€) il était convenu et voté de **redistribuer environ 100 000€** sous forme de chèques CADHOC, Vacances ou autre, charge à la commission des ASC de fixer les modalités....

Pour la CGT, nous avons réaffirmé notre position et dit que nous aurions préféré que la totalité de l'excédent soit redistribué et qu'à minima le choix soit laissé aux personnels concernés entre Chèques CADHOC, Chèques Vacances ou « des boites de pâtés ». C'était notre position en début d'année et elle le reste.

Suite à la commission ASC du 27 mai 2014, le choix d'une redistribution sous forme de chèques vacances (solution la plus simple pour respecter les règles imposées au CE) se ferait au plus tôt et bien entendu **avant les vacances d'été...**

## **CE SERA DES CHEQUES VACANCES EN SEPTEMBRE ...**

Et plus étonnant c'est que le blocage ne vient pas d'un problème d'organisation, de commande.... Non c'est un problème de disponibilité de trésorerie ! Le trésorier nous expliquant quelques semaines après la commission que la réserve du CE est placée... sur des comptes bloqués !

## **Y A DES SOUS, MAIS POUR FAIRE DES SOUS...**

L'argent du CE, votre argent, doit revenir aux personnels. Le budget des Activités Sociales et Culturelles ne doit certainement pas servir à des placements financiers qui bloquent le fonctionnement de celles-ci.

**Pourquoi ne pas avoir cassé ce livret pour permettre une redistribution avant l'été et qu'elle puisse profiter à tous ?**